



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3590

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention du 23 novembre 2015, relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de 2 399 112 euros à la SAHLMAS en vue de la réhabilitation de l'EHPA Jean Zay à Lyon 9e - Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante - AP n° 2012-1- Programme n° 00001 - Opération n° 09105001

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3590 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 23 NOVEMBRE 2015, RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 2 399 112 EUROS A LA SAHLMAS EN VUE DE LA REHABILITATION DE L'EHPA JEAN ZAY A LYON 9E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT CORRESPONDANTE - AP N° 2012-1-PROGRAMME N° 00001 - OPERATION N° 09105001 (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1578 du 23 novembre 2015, une subvention d'investissement de 2 399 112 euros a été allouée à la SAHLMAS dans la perspective de la rénovation des bâtiments et locaux de l'EHPA Jean Zay, sis 5 rue Jean Zay à Lyon 9^e.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lyon gère un ensemble de Résidences Autonomie pour personnes âgées. Les bâtiments de trois de ces structures sont la propriété du CCAS, alors que les autres établissements ont été construits par la SA d'HLM pour l'Action Sociale (SAHLMAS), qui en est propriétaire.

Dès le courant de l'année 2008, le CCAS a entrepris l'élaboration d'un vaste programme de réhabilitation des bâtiments et locaux d'un ensemble de ces établissements d'hébergement.

Cette étude a été conduite en étroite concertation avec la Ville de Lyon, s'agissant notamment du financement de ce programme.

Pour cette opération, un premier acompte de 1 439 467 € a été versé en 2016 et un deuxième acompte de 459 645 € a été versé en 2017.

Le présent avenant concerne une prolongation du délai d'exécution des travaux de réhabilitation de la résidence Jean-Zay commencés en 2015 et qui s'inscrit dans le plan de rénovation de la Ville de 2008 à 2020 pour moderniser les résidences seniors.

Vu la délibération n° 2015/1578 du 23 novembre 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

DELIBERE

1. Les montants de la subvention et de l'AP restent inchangés.

2. L'avenant n° 1 à la convention du 23 novembre 2015 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Françoise RIVOIRE